



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN





LE LABEL 2EC, ENGAGEMENT ÉCONOMIE CIRCULAIRE, QU'EST-CE QUE C'EST?

Il vise à identifier et mettre en valeur les bonnes pratiques de la profession en matière de prévention et de gestion des déchets et de valorisation des matériaux alternatifs. Il a pour objectif d'amener les maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises à développer l'économie circulaire dans les territoires

- **Un label national reconnaissant vos engagements** pour la prévention et la gestion des déchets de conception ainsi que l'utilisation de matériaux alternatifs dans vos projets de construction et d'aménagement
- **Une démarche ambitieuse** portée par les pouvoirs publics et dont les piliers sont reconnus par les acteurs du BTP
- **Une garantie de gérer vos déchets** de conception et de **valoriser des matériaux alternatifs** dans le respect de la réglementation et des règles d'acceptabilité environnementale et sanitaire

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES



À QUI S'ADRESSE LE LABEL 2EC?

À tous les porteurs de projets qui souhaitent mettre en œuvre et valoriser leur démarche ainsi que toutes les parties prenantes impliquées pour la bonne mise en œuvre des engagements :

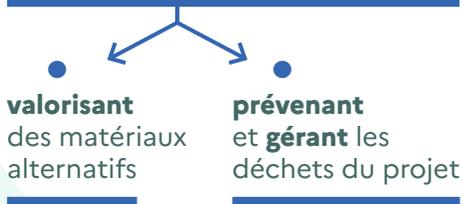
- **les maîtres d'ouvrages** publics et privés
- **la maîtrise d'œuvre**
- **les entreprises du BTP**

#Valoriser les matériaux alternatifs #Prévenir et gérer les déchets
#Gagner en compétitivité #Dynamiser l'économie locale



VOTRE PROJET EST-IL LABELLISABLE?

Le label concerne les projets de **construction** et d'**aménagement**



Le projet peut être labellisé s'il correspond à:



un aménagement faisant l'objet d'une procédure ou d'une autorisation d'urbanisme: zone d'aménagement concertée, projet urbain partenarial, lotissement, parc de loisirs, terrain de golf, etc.

la construction, la réhabilitation ou l'entretien d'infrastructure de transport et d'ouvrage associé: voie de circulation, aire de stationnement, merlons paysager ou phonique, plateforme d'activités économiques, piste et aire de stationnement d'aéronefs

un comblement de cavités souterraines pouvant être d'origine anthropique ou naturelle



5 BONNES RAISONS DE DEMANDER LE LABEL 2EC

- **Faire valoir vos engagements** d'acteur responsable en faveur d'une économie circulaire dans vos projets d'aménagement et de construction
- **Faciliter l'acceptabilité sociale** de vos projets sur le territoire
- **Contribuer à une société du recyclage** en phase avec les ambitions de la transition écologique
- **Bénéficier d'échanges de bonnes pratiques** au sein d'une communauté d'acteurs de la construction et de l'aménagement, à l'échelle nationale
- **Être accompagné** via la mise en œuvre d'une charte d'engagement

LE +
Le label 2EC vous permet de communiquer dès la phase de conception des projets



COMMENT ÇA MARCHE?

1. UNE CHARTE

La labellisation repose sur un engagement du porteur de projet conformément à une charte spécifique au label 2EC. Le dépôt de votre demande sur le site du label 2EC donne lieu à un suivi de Cerema pour vous accompagner dans la mise en œuvre de cette charte sur l'ensemble du temps projet

2. TROIS STADES

Le processus de labellisation comporte 3 stades donnant lieu à la remise d'un label :

- 1 — à la conception
- 2 — à la réalisation
- 3 — à l'achèvement des travaux liés à la labellisation

Durant sa réalisation, des audits de chantier sont réalisés pour confirmer la bonne mise en œuvre de l'ensemble des engagements

www.label-2ec.fr

- Le site du label 2EC pour :
 - tout connaître sur le label
 - déposer votre demande
 - valoriser vos succès et partager avec les autres acteurs
 - disposer d'un centre de ressources pour s'informer sur les référentiels techniques et les aspects réglementaires



UNE LABELLISATION SUR LE TEMPS DU PROJET



Contactez-nous pour **vous engager** dans la **démarche** de labellisation

➤ www.label-2ec.fr ➤ label-2ec@cerema.fr



ILS ONT CONSTRUIT LE LABEL 2EC AVEC NOUS

